

## **VILLE DE BOUCHERVILLE**

### **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2018.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-287**

RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION DE LA CRÉANCE DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES GLACES DE BOUCHERVILLE ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE DE 17 500 000\$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 8 500 000\$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 26 février 2019.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 27<sup>e</sup> jour de février 2019

---

Me Marie-Pier Lamarche OMA, greffière